

CENTRE DE FORMATION des Experts de Justice près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

formation permanente
des experts inscrits | année 2021



25 Juin 2021
en **VISIO-
CONFERENCE**



UCECAAP
Centre de formation

Maison des Experts - 9, rue Francis Davso - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213
Référéncé sur la liste des organismes de formation Data dock

Compagnie membre du **C.N.C.E.J**



Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice

à affranchir

Secrétariat de l'**UCECAAP**
MAISON DES EXPERTS
9 RUE FRANCIS DAVSO
13001 MARSEILLE

Le Centre de Formation UCECAAP

A l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 25 Juin 2021, de 10h00 à 16h00**

La formation se déroulera en visio-conférence



Chaque expert, après inscription auprès du Secrétariat, devra répondre au courriel envoyé par Zoom, afin de recevoir le lien qui lui permettra l'accès à la visioconférence.

La connexion du participant pendant la conférence vaudra attestation de présence.

Accueil à partir de 10h00

Accueil par M. Pierre MALICET, Président de l'UCECAAP et du Centre de Formation de l'UCECAAP

Modérateur : Michel Théo FEIN

- de 10h00 à 12h00

L'expertise en matière pénale

Généralités et particularités ; les relations avec les parties, le juge et son greffe, les enquêteurs ; les mentions obligatoires dans le rapport d'expertise ; le traitement des scellés ; les réquisitions d'OPJ et du parquet ; les cas particuliers des expertises médicales et psychologiques, de la traduction et de l'interprétariat ; le témoignage devant les juridictions ; le devis et le règlement ; l'intervention comme conseil de partie dans un dossier pénal.

Intervenants : Magistrats du parquet et de l'instruction du Tribunal Judiciaire de Marseille.

M. Gilles DEVILLERS,

Expert agréé par la Cour de cassation, Vice-président du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice

Experts représentants des spécialités médicale et psychologique, de la traduction et de l'interprétariat.

12h00 Pause

- de 14h00 à 16h00

La qualité de l'expertise

Quelle méthodologie ? Délais, descriptions illustrées, conclusions, ...

Intervenants : Messieurs Christian GENTILETTI et Michel Théo FEIN, Experts de justice près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Maître Fabien BOUSQUET,

Avocat au Barreau de Marseille

M. Olivier SCHWEITZER,

Président du Tribunal Judiciaire (TJ) de Castres

Conclusion et Synthèse

Maître Paul SEMIDEÏ,

Avocat au Barreau de Marseille

Clôture par M. Pierre MALICET,

Président de l'UCECAAP et du Centre de Formation de l'UCECAAP



Vous vous êtes déjà inscrit en 2021 au Centre de Formation.

gratuit



Vous ne vous êtes pas inscrit en 2021 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP.

75 €

(adhésion 2021)



Vous êtes expert inscrit sur la liste de la Cour d'appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP

350 €

(adhésion 2021)



Avocats Experts membres de la CECAAM

75 €



Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP

gratuit

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

Nota : l'adhésion au centre de formation (75 € ou 350 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par ce centre pour l'année 2021, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 19 Juin 2021 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

formation permanente des experts inscrits | année 2021



En VISIO-CONFÉRENCE

Renseigner impérativement tous les champs

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique (en lettres) :

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts inscrits du 25 Juin 2021 en visio-conférence (aux conditions financières ci-dessous)

Matin Après Midi

<input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2021	gratuit
<input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'UCECAAP	75 €
<input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'UCECAAP	350 €
<input type="checkbox"/> Avocat	75 €
<input type="checkbox"/> Expert membre de la CECAAM	75 €
<input type="checkbox"/> Etudiant 3 ^e cycle Droit ou Capa	gratuit

Règlement :

Ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de : Euros à l'ordre du Centre de Formation UCECAAP

